



100 Moly Grease

Date de révision de la fiche signalétique: 28/12/2021

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identité du produit >100 Moly Grease

Autres noms >100

Identificateur de formule unique

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Prévue Voir la fiche technique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Southwestern Petroleum Lubricants LLC
3401 Quorum Drive Suite 360
Fort Worth, Texas 76137

Service clientèle:

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Secours:

Polluxstraat 11
5047 RA Tilburg
The Netherlands
Homepage:
SWEPACO lubes:

Telefoon: +31 (13) 785 49 40
GSM: +31 (6) 150 230 19
E-mail: info@stratson.nl
www.stratson.nl
www.swepacolube.com

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Sensibilisant cutané
catégorie 1; H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

Contient 1,3,4-thiadiazole, 2,5-bis(octyldithio)-. Peut produire une réaction allergique.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément à la réglementation (CE) N° 1272/2008



Attention

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Contient 1,3,4-thiadiazole, 2,5-bis(octyldithio)-. Peut produire une réaction allergique.

[Prévention]:

P261 Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection, une protection des yeux, une protection du visage.

[Réponse]:

P302+352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P321 Traitement spécifique (voir les informations sur cette étiquette).

P333+313 En cas d'irritation cutanée ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

[Stockage]:

Pas de déclarations de stockage

[Disposition]:

P501 Éliminer les contenus, le conteneur conformément aux réglementations locales, nationales.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Si le produit contient des substances présentant un danger selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP / GHS], elles sont répertoriées ci-dessous.

Ingrédient/Désignations chimiques	Poids %	Classification CE N° 1272/2008	Remarques *
Distillates Hydrotreated Heavy Paraffin Numéro CAS: 0064742-54-7 Numéro CE 265-157-1 Numéro d'index: 0064742-54-7	50 - 75	Non Classé	H; L [^] CLP 3.1 PBT/vPvB= Non
Distillate (petroleum) hydrotreated heavy naphthenic Numéro CAS: 0064742-52-5 Numéro CE 265-155-0 Numéro d'index: 649-465-00-7	25 - 50	Danger par aspiration, catégorie 1; H304	Facteur M aigu: 1 Chronic M-Factor: 1 H; L [^] CLP 3.1 PBT/vPvB= Non
Calcium carbonate Numéro CAS: 0000471-34-1 Numéro CE 207-439-9 Numéro d'index:	10 - 25	Non Classé	Facteur M aigu: 1 Chronic M-Factor: 1 PBT/vPvB= Non
Alkyl quaternary ammonium bentonite Numéro CAS: 0068953-58-2 Numéro CE Numéro d'index:	1.0 - 10	Non Classé	Facteur M aigu: 1 Chronic M-Factor: 1 PBT/vPvB= Non
Molybdenum (iv) sulfide Numéro CAS: 0001317-33-5 Numéro CE 215-263-9 Numéro d'index:	1.0 - 10	Non Classé	Facteur M aigu: 1 Chronic M-Factor: 1 PBT/vPvB= Non
Graphite Numéro CAS: 0007782-42-5 Numéro CE 231-955-3 Numéro d'index:	1.0 - 10	Non Classé	PBT/vPvB= Non
Carbamodithioic acid, dibutyl-, methylene ester Numéro CAS: 0010254-57-6 Numéro CE 233-593-1 Numéro d'index:	1.0 - 10	Non Classé	PBT/vPvB= Non
1,3,4-thiadiazole, 2,5-bis(octyldithio)-	0.10 - 1.0	Corrosion cutanée / irritation cutanée	PBT/vPvB= Non

Numéro CAS: 0013539-13-4 Numéro CE 236-912-2 Numéro d'index:		catégorie 2; H315 Sensibilisant cutané catégorie 1; H317 Toxicité aiguë (inhalation), catégorie 4; H332 Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2; H319	
--	--	---	--

[^]CLP³¹ EC No. 1272/2008 1.1.3.1.

*PBT/vPvB - Substance PBT ou vPvB

L'énoncé complet des phrases est indiqué dans la section 16.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités	En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.
Inhalation	Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire ingérer. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
Contact avec les yeux	Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon. NE PAS utiliser de solvants ou de diluants.
Ingestion	En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Résumé	Traiter de manière symptomatique L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparations au delà des limites d'expositions indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.
--------	---

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Voir la section 2 pour plus de détails.

Contact avec la peau Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Remarques au médecin Traiter de manière symptomatique

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Recommandations: mousse résistant aux alcools, CO², poudres, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés: A ne pas utiliser: jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux: Les températures élevées et les incendies peuvent produire des substances toxiques comme le monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive équipé d'un masque complet et des vêtements de protection. Les personnes sans protection respiratoire doivent quitter les lieux.

Porter un appareil respiratoire autonome pendant le nettoyage suivant immédiatement l'incendie. Ne pas fumer.

Guide ERG N° Aucune donnée disponible.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ventiler les locaux et éviter d'inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans la rubrique 8.

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence. Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler les emballages prudemment pour éviter les dommages.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention]:

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Matières incompatibles: Agents oxydants et acides forts.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Stockage]:

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Exposition

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
0000471-34-1	Calcium carbonate	OSHA	TWA 10 mg/m3 (total) TWA 5 mg/m3 (resp)
		ACGIH	---
		NIOSH	TWA 10 mg/m3 (total) TWA 5 mg/m3 (resp)
		National	10 mg/m3 TWA [VME]
0001317-33-5	Molybdenum (iv) sulfide	OSHA	---
		ACGIH	---
		NIOSH	---
		National	---
0007782-42-5	Graphite	OSHA	TWA 15 mg/m3 TWA 15 mppcf
		ACGIH	TWA: 2 mg/m3
		NIOSH	TWA 2.5 mg/m3 (resp)
		National	2 mg/m3 TWA [VME] (alveolar fraction)
0010254-57-6	Carbamodithioic acid, dibutyl-, methylene ester	OSHA	---
		ACGIH	---
		NIOSH	---
		National	---
0013539-13-4	1,3,4-thiadiazole, 2,5-bis(octyldithio)-	OSHA	---
		ACGIH	---
		NIOSH	---
		National	---
0064742-52-5	Distillate (petroleum) hydrotreated heavy naphthenic	OSHA	---
		ACGIH	---
		NIOSH	---
		National	---
0064742-54-7	Distillates Hydrotreated Heavy Parrafin	OSHA	---
		ACGIH	---
		NIOSH	---
		National	---

0068953-58-2	Alkyl quaternary ammonium bentonite	OSHA	---
		ACGIH	---
		NIOSH	---
		National	---

Contient de l'huile minérale. Les limites d'exposition pour les brouillards d'huile sont 5 mg / m³ OSHA PEL et 10 mg / m³ ACGIH.

8.2. Contrôles de l'exposition

Respiratoire Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués. Pour une protection maximale lors de la pulvérisation de ce produit il est recommandé d'utiliser un filtre de combinaison multicouche, par exemple le type ABEK1.

Dans les espaces confinés, porter un appareil respiratoire à air frais ou comprimé.

Yeux Lunettes de sécurité de protection recommandées

Peau Eviter le contact avec la peau. Gants de protection recommandés.

Contrôles d'ingénierie Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Autres pratiques de travail Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention]:

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Couleur: Thick Black État physique: Lubricating Grease
Odeur	Petroleum hydrocarbon
Seuil olfactif	Aucune information disponible

pH	7
Point de fusion / point de congélation (°C)	Non-melt
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)	Non mesuré
Point d'éclair	°F °C, Test method: (Open cup)
Vitesse d'évaporation (Ether = 1)	nil
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite inférieure d'explosivité: 0.9 Limite supérieure d'explosivité: 7.0
Tension de vapeur (Pa)	Non mesuré
Densité de vapeur	>5
Densité	0.9
Solubilité dans l'eau	Not miscible in water.
Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Kow)	Aucune information disponible
Température d'auto-inflammation (°C)	Non mesuré
Température de dégradation (°C)	Non mesuré
Viscosité (cSt)	Non mesuré
% COV	none

9.2. Autres informations

Extrait de DMSO par la méthode IP346 : Moins de 3 % en poids (composant d'huile minérale uniquement)

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible

10.4. Conditions à éviter

Chaleur excessive et flamme nue.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants et acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Les températures élevées et les incendies peuvent produire des substances toxiques comme le monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparations au delà des limites d'expositions indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Remarque : En l'absence de données LD50 pour une toxine aiguë à parcours spécifique, l'estimation ponctuelle de toxicité aiguë convertie a été utilisée dans le calcul de l'estimation de toxicité aiguë du produit.

Ingrédient	Oral LD50, mg / kg	Cutané LD50, mg / kg	Inhalation Vapeurs LC50, mg / L / 4 heures	Inhalation poussières / brouillard CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation gaz CL50, ppm
Calcium carbonate - (471-34-1)	>2,000.00, Rat - Catégorie: 5	>2,000.00, Rat - Catégorie: 5	---	---	---

Molybdenum (iv) sulfide - (1317-33-5)	---	---	---	2.82, Rat - Catégorie: 4	---
Graphite - (7782-42-5)	> 2,000.00, Rat - Catégorie: 4	---	---	> 2,000.00, Rat - Catégorie: NA	---
Carbamodithioic acid, dibutyl-, methylene ester - (10254-57-6)	---	---	---	---	---
1,3,4-thiadiazole, 2,5- bis(octyldithio)- - (13539-13-4)	---	---	---	---	---
Distillate (petroleum) hydrotreated heavy naphthenic - (64742-52-5)	> 5,000.00, Rat - Catégorie: NA	---	---	5.70, Rat - Catégorie: NA	---
Distillates Hydrotreated Heavy Parrafin - (64742-54-7)	> 5,000.00, Rat - Catégorie: NA	> 5,000.00, Lapin - Catégorie: NA	---	---	---
Alkyl quaternary ammonium bentonite - (68953-58-2)	5,000.00, Rat - Catégorie: 5	---	---	12.60, Rat - Catégorie: NA	---

Données sur la cancérogénicité

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
0000471-34-1	Calcium carbonate	OSHA	Cancérogène réglementé: Non
		NTP	Connu: Non; Présumé: Non
		CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	---
0001317-33-5	Molybdenum (iv) sulfide	OSHA	Cancérogène réglementé: Non
		NTP	Connu: Non; Présumé: Non

		CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	---
0007782-42-5	Graphite	OSHA	Cancérogène réglementé: Non
		NTP	Connu: Non; Présumé: Non
		CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	---
0010254-57-6	Carbamodithioic acid, dibutyl-, methylene ester	OSHA	Cancérogène réglementé: Non
		NTP	Connu: Non; Présumé: Non
		CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	---
0013539-13-4	1,3,4-thiadiazole, 2,5-bis(octyldithio)-	OSHA	Cancérogène réglementé: Non
		NTP	Connu: Non; Présumé: Non
		CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	---
0064742-52-5	Distillate (petroleum) hydrotreated heavy naphthenic	OSHA	Cancérogène réglementé: Non
		NTP	Connu: Non; Présumé: Non
		CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	---
0064742-54-7	Distillates Hydrotreated Heavy Parrafin	OSHA	Cancérogène réglementé: Non
		NTP	Connu: Non; Présumé: Non
		CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	---
0068953-58-2	Alkyl quaternary ammonium bentonite	OSHA	Cancérogène réglementé: Non
		NTP	Connu: Non; Présumé: Non
		CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	---

Classification	Catégorie	Description du danger
Toxicité Aiguë - Orale	---	Non applicable
Toxicité Aiguë - Cutanée	---	Non applicable
Toxicité Aiguë - Inhalation	---	Non applicable
Corrosion cutanée/irritation cutanée	---	Non applicable
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	---	Non applicable
Sensibilisation respiratoire	---	Non applicable
Sensibilisation cutanée	1	Peut provoquer une allergi
Mutagenicité sur les cellules germinales	---	Non applicable
Cancérogénicité	---	Non applicable
Toxicité pour la reproduction	---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	---	Non applicable
Danger par aspiration	---	Non applicable

Ingrédient	96 hr LC50 poisson, mg/l	48 hr EC50 crustacés, mg/l	ErC50 algues, mg/l	3hr IC50 bactéries mg / l
Calcium carbonate - (471-34-1)	>100.00, Oncorhynchus mykiss	>100.00, Daphnia magna	Non disponible	1,001.00
Molybdenum (iv) sulfide - (1317-33-5)	Non disponible	Non disponible	Non disponible	---
Graphite - (7782-42-5)	100.00, Danio rerio	> 100.00, Daphnia magna	> 100.00 (72 hr), Pseudokirchnerella subcapitata	> 1,012.50
Carbamodithioic acid, dibutyl-, methylene ester - (10254-57-6)	Non disponible	Non disponible	Non disponible	---
1,3,4-thiadiazole, 2,5-bis(octyldithio)- - (13539-13-4)	Non disponible	Non disponible	Non disponible	---
Distillate (petroleum) hydrotreated heavy naphthenic - (64742-52-5)	5,000.00, Oncorhynchus mykiss	1,000.00, Daphnia magna	1,000.00 (96 hr), Scenedesmus subspicatus	---
Distillates Hydrotreated Heavy Parrafin - (64742-54-7)	>100.00, Pimephales promelas	>10,000.00, Daphnia magna	100.00 (72 hr), Pseudokirchneriella subcapitata	---
Alkyl quaternary ammonium bentonite - (68953-58-2)	Non disponible	Non disponible	Non disponible	---

11.2.1 Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Référez-vous à la Section 3 pour des données spécifiques.

Écotoxicité aquatique

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPvB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Les déchets et les emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations en vigueur.

14. Informations relatives au transport

DOT (transport terrestre
national)

IMO / IMDG
(transport maritime)

ICAO/IATA

14.1. Numéro ONU	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe de danger DOT: Non applicable Sous-classe: Non applicable	IMDG: Non applicable Sous-classe: Non applicable	Classe: Non applicable Sous-classe: Non applicable
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement	IMDG Polluant marin: Non;		
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune information disponible		
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	N'est pas applicable		

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

RÈGLEMENT (UE) 2020/878 modifiant les règlements UE 2015/830 et (CE) n ° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH).

Législation nationale

Une surveillance médicale spéciale (Arrêté du 11.07.1977) doit être envisagée pour les produits contenant des solvants organiques et si l'application par pulvérisation est possible. Les tableau des maladies professionnelles no. 84 "Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel".

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en oeuvre.

16. Autres informations

Date de révision de 28/12/2021
la fiche signalétique

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données jugées correctes. Cependant, aucune garantie ou assurance d'aucune sorte, express ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute obligation pour les effets nocifs qui peuvent être provoqués par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances en matière de santé et de sécurité applicables.

Le texte intégral des phrases figurant à la section 3 est :

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

Fin de la FISPQ